

Défi : Mettre le numérique au service des libertés fondamentales

Citation

“Il me semble que nous sommes aujourd’hui à la phase d’après. Celle où les gens ont cliqué sur suffisamment de publicités et ont, ce faisant, accepté suffisamment de technologies de traçage actif ou passif pour que les conditions d’existence d’une forme de pouvoir autoritaire soient réunies et surtout pour qu’elle soient en passe d’être acceptées comme naturelles ou, pire, comme légitimes. La question essentielle se déplace donc : il ne s’agit plus de savoir si nous acceptons ou si nous refusons ce traçage publicitaire (débat permis et en partie résolu par le RGPD) ; il s’agit de savoir si nous acceptons ou si nous refusons cette forme de [néo-fascisme documentaire propre au totalitarisme littéral des plateformes](#) et le cadre économique-politique qui est sa condition d’existence première.”
Olivier Ertzscheid dans [La libellule et la muraille](#)

Pourquoi nous avons besoin d’un “reset” (ce qui se passe mal, ce qui ne peut plus durer)

Les exemples de surveillance opérée par des acteurs publics, privés, mais aussi par les individus eux-mêmes sont légion : vidéosurveillance (dont [l’efficacité est loin d’être prouvée](#)) avec parfois [logiciel de reconnaissance faciale](#), système de notation des comportements (“[crédit social](#)”) en Chine, mise en place d’un [score de fiabilité du profil sur Facebook](#), [puçage de salariés](#), profilage commerciale grâce à l’exploitation toujours plus poussée des données personnelles laissées par les individus, monitoring de son quotidien menant à un [culte de la performance dans tous les aspects de sa vie](#). Les libertés fondamentales (liberté de circulation, d’expression, d’entreprendre, d’association, droits de l’homme, droit à la vie privée...) sont donc amoindries dans de telles situations et leur remise en cause pourrait avoir des conséquences politiques importantes.

Des visions alternatives existent déjà

Mastodon, un service alternatif et décentralisé de Twitter. Framasoft avec son projet “[Dégooglisons Internet](#)”.

Le règlement général sur la protection des données (RGPD) en Europe impose notamment un principe de finalité à l’usage des données personnelles (elles ne peuvent être utilisées pour un autre usage que celui ou ceux déclarés à l’origine, sans renouvellement du consentement de l’individu).

Acteurs qui y travaillent déjà

Fondation Gabriel Peri (cf [ce séminaire](#)), la Quadrature du Net, Framasoft, ...